L'Italie et le Maroc

Commentant le voyage que le député Italien entreprend au Maroc, le Popolo romano le déclare inopportun, parce que l'action de la France au Maroc est pleinement légitimée et parce qu'elle a été nettement approuvée par toutes les puissances. La France a sauvé la vie de tous les Européens et elle a prévenu la révolte de dégénérer en anarchie. Le discours de M. Cruppi a recueilli l'approbation générale parce que la France a été appelée par le sultan pour réprimer la révolte, tandis que l'Espagne, sans y être invitée, a pénétré dans une région où elle n'a pas à le désordre.

L'Italie ne doit pas oublier, ajoute le journal, qu'en dehors de l'acte d'Algésiras elle a, avec la France, un accord méditerranéen qu'elle ne doit pas invoquer seulement lorsque cela lui convient. »

A la Chambre des Députés

La Chambre a débattu hier vendredi, les interpellations de MM. Jaurès et Denys Cochin sur notre politique au Maroc.

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès commence par s'étonner de l'accord secret, gardé le voile, au Sénat, par le ministère des Affaires étrangères sur l'intervention espagnole au Maroc.

— M. Cruppi, dit-il, a appris à désumuler ses émotions diplomatiques.

Puis M. Jaurès critique les accords secrets de 1904 qui sont dangereux.

— Je ne suis pas assez Espagnol, ajoute M. Jaurès, pour connaître les causes secrètes de l'accord signé par la France. Il faudra donc publier ces accords secrets et il faudra y renoncer.

Peu à peu la France s'enfonce au Maroc. Nous voilà à Fez. Pourquoi ? Parce que Fez était assiégée ? Admirable contradiction. La France déclare que la zone d'influence qui lui est réservée est troublée alors que l'Espagne lui déclare que la zone qui lui est affectée, tandis que la France la prétend tranquille !

Pour avoir voulu pratiquer dans l'obscurité une politique d'entente, on aboutit, en plein jour, au plus formidable des malentendus.

C'est pourquoi l'orateur demande au gouvernement de négocier la publication du traité secret et de porter, au nom de la souveraineté nationale, une condamnation contre toute tentative de traité de secret.

Il n'y a qu'une chance d'échapper au péril des traités secrets, c'est de revenir à la pratique de l'acte d'Algésiras dont notre politique a lassé et fausse tous les termes.

Depuis l'avènement du sultan nouveau toute notre politique a été calculée pour rendre difficile l'application du traité d'Algésiras.

Quand Moulay-Hafid a été proclamé sultan, c'était une imprudence de maintenir, comme représentant de la France auprès de lui, l'homme qui avait une revanche à prendre contre lui.

L'acte d'Algésiras donne à la France et à l'Espagne les droits de police dans certaines parties. Il procédait invariable et intégrale du Maroc et la souveraineté du sultan. La politique qui a été suivie ne pouvait que créer l'anarchie et fournir des prétextes d'intervention.

Quoi qu'il en soit, la France est à Fez. Quelles sont les conséquences de cet acte ? Pour suivre sa nouvelle politique, l'Espagne aura qu'à lire les rapports de notre départ et à suivre notre exemple.

La vérité évidente, certaine, c'est que l'Espagne n'évacuera pas ses positions tant que la France n'aura pas évacué elle-même le Maroc.

Nous verrons au Maroc, l'Espagne installée à côté de nous. Il y aura sur la terre africaine la réalité permanente de deux nations. Il n'est pas certain que d'autres s'interviendront pas.

L'orateur serait désolé et désespéré que l'Allemagne pût un jour servir d'arbitre entre ces deux nations latines. Voilà pourquoi l'heure est venue de prendre une décision nette.

Mais, dit-on, que faut-il faire ? On abuse de la logique des fautes commises malgré l'orateur et ses amis. Ayons le courage d'être sages et justes, nous le pouvons encore.

Pour le Maroc, pour l'Europe, pour les deux nations latines qui ont droit à une amitié inaltérable, ayons le courage de revenir à une politique plus sage.

Discours de M. Deschanel

M. Paul Deschanel rappelle que le sultan a manqué de force et de ressources suffisantes pour rétablir l'ordre.

Si l'accord, préparé par M. Pichon et signé par M. Cruppi, n'avait pas subi de retard, le sultan aurait eu 6.000 hommes et aurait empêché le siège de Fez.

A qui incombaient les responsabilités de ce retard ? Aux bureaux plus forts que les ministres.

L'accord a été conclu depuis un an.

Rien n'est pire que de subir les événements au lieu de les préparer ; c'est la première leçon à retenir.

Si le programme du général Lyautey avait été accepté, on n'aurait pas eu à concentrer 30.000 hommes sur la Moulouya et à dépenser tant de pertes.

La marche sur Fez ne mérite que des éloges. Grâce à la prudence du général Moinier, Fez a été prise presque sans coup frappé.

Il ne saurait être question de conquête ni d'occupation permanente. Ce n'est pas en Afrique que se jouera notre destinée, c'est en Europe.

Il faut profiter de l'effet produit pour organiser les forces chérifiennes.

Nous ne devons pas nous exposer à nouveau aux difficultés que nous venons de surmonter.

La liberté des communications doit être assurée. Le Gouvernement a notifié aux puissances étrangères les mesures qu'il se proposait de prendre. Elles sont conformes à nos engagements, en particulier à l'acte d'Algésiras.

L'Espagne a, au Maroc, des intérêts matériels et moraux. Notre programme ne les menace nullement.

Dans la tâche qui nous est confiée, nous devons garder le calme d'un peuple sûr de son droit.

Discours du Ministre

M. Cruppi dit que M. Jaurès s'est déclaré opposé à l'envoi de nos colonnes de secours à Fez et a formulé des critiques injustes à l'égard du Gouvernement.

M. Cruppi relate ensuite comment se sont produits les débuts de l'affaire marocaine ; nous savons le départ des troupes, l'arrivée à Fez, etc.

M. De Mun demande au Ministre s'il peut confirmer les paroles de M. Deschanel que rien, dans les traités, ne nous empêchait d'aller par Taza.

Le ministre explique le but de la concentration des troupes sur la Moulouya. Il affirme que l'action par Taza ne rencontrait aucune difficulté au point de vue diplomatique.

Il dit que si les effectifs ont été envoyés sur la Moulouya, c'était pour débloquer Fez.

La France a accompli à cette date une partie de son œuvre. Elle recueillera le bénéfice moral et politique de ses actes.

Le 9 juin, le chargé des affaires d'Espagne apportait au ministre l'annonce du débarquement à Larache pour obtenir les satisfactions nécessaires du gouvernement chérifien.

M. Cruppi lit une lettre envoyée par la France aux signataires de l'acte d'Algésiras et qui précise notre intention.

Nos troupes ne resteront dans la région de Fez que le temps strictement nécessaire.

Le ministre termine en affirmant que notre politique ne peut soulever aucune critique.

L'ordre du jour Jaurès repoussé

M. Hubert monte à la tribune.

On crie : A lundi ! A vendredi !

La suite de la discussion à vendredi est repoussée par 285 voix contre 273.

Après quelques mots de MM. Benoist, Buisson et Méglinet, M. Hubert renonce à la parole et M. Brisson lit les ordres du jour :

Le premier de M. Jaurès, le second, de MM. Verlot, De Kerguézec et Abel Ferry.

La priorité en faveur de l'ordre du jour Jaurès est repoussée par 471 voix contre 112.

L'ordre du jour de confiance

La première partie de l'ordre du jour Verlot, de Kerguezec et Abel Ferry, ainsi conçue : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement », est adoptée par 466 voix contre 76.

La deuxième partie : « Confiante en lui pour suivre une politique conforme aux intérêts spéciaux de la France au Maroc et aux principes de l'acte d'Algésiras, repousse toute addition, passe à l'ordre du jour », est adoptée par 454 voix contre 77.

L'ensemble est adopté à mains levées.

Séance levée à 7 h. 40 ; renvoyée à lundi, 2 heures.

Les Marchands de Décorations

MADAME VALENSI DEMANDE LE DIVORCE

Mme Valensi, femme de l'avocat compromis dans l'affaire du trafic des décorations, demande le divorce. Elle a chargé de ses intérêts Me Paul Vivien et fait introduire par Me Jadot, avoué, la requête d'usage devant le président du Tribunal de la Seine.

UN CLIENT DE VALENSI INTERROGÉ A LILLE

M. Guyot, chef de la sûreté à Lille, a interrogé hier après-midi, sur mandat de M. Tortat, juge d'instruction, un habitant de cette ville qui, d'après Valensi, aurait obtenu par son intermédiaire les palmes académiques.

Retour de Courses en Angleterre

DEUX CHEVAUX DANS LA FOULE, VINGT BLESSÉS

Un accident s'est produit hier après-midi près de Windsor-Castle, au moment où les souverains revenaient des courses d'Ascot.

Deux chevaux qui se trouvaient placés derrière le carrosse royal, ont été effrayés par les bruits et gênés par quelques enfants qui agitaient des mouchoirs en seulement le roi et la reine. Les chevaux se sont précipités dans la foule ; un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants ont reçu des blessures qui dans la plupart des cas sont légères.

Les blessés, au nombre de vingt, après avoir été soignés à l'hôpital, ont pu regagner leur domicile.

SÉNAT

Séance du vendredi 16 Juin

LE BUDGET DE 1911

Le dévouement de Madame Matelot

M. Antonin Dubost préside.

M. de Lamarzelle rappelle l'acte d'héroïsme de Mme Matelot qui, son mari étant mourant, assura et fit assurer par ses enfants le service du phare. Il s'associe à la demande de la croix de la Légion d'honneur pour elle.

M. Almond, rapporteur. — Le moindre grain de mil ferait mieux son affaire.

M. de Lamarzelle appelle l'attention du Gouvernement sur la situation des gardiens des petits phares.

M. Dumont, ministre des Travaux publics, rend hommage à l'abnégation de Mme Matelot. On est venu à son secours, on aidera ses enfants à leur entrée dans la vie, elle a obtenu la grande médaille d'or de sauvetage, la médaille d'or des Travaux publics. Est-ce bien nécessaire d'accorder une distinction un peu inattendue à une femme qui a noblement accompli son devoir ?

M. de Lamarzelle remercie le Ministre de ses paroles et de ses promesses.

Les Grands Canaux

M. de Cuverville entretient le Sénat de la question des grands canaux. Il faudrait établir dans la vallée de la Loire une ligne d'eau capable d'apporter à Nantes et à St-Nazaire un trafic suffisant. Le canal latéral serait peut-être une solution meilleure que la Loire navigable.

Il faudrait l'établissement d'un réseau de grands navigation intérieure, comprenant une ligne d'eau sur la Basse-Loire, le canal latéral du Rhône et le canal central, et reliant les territoires intérieurs de la France avec la Méditerranée, l'Océan et l'Europe moyenne.

M. Almond, et après lui, M. Dumont, ministre des Travaux publics, exposent la situation actuelle des études préparatoires.

Les questions de navigation intérieure, dit M. Dumont en terminant, sont des questions qui intéressent au premier chef la grandeur et la prospérité du pays.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

2e séance du vendredi 16 juin

Le Budget des travaux publics

M. Antonin Dubost préside.

Le Sénat continue la discussion du budget des travaux publics.

M. Gurnac demande qu'une part plus large soit faite dans le chiffre des crédits affectés au canal du Midi.

M. Limiñac fait l'historique des pourparlers engagés entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans pour le rachat des lignes d'Anjou et de Bretagne, qui permettrait d'assurer l'homogénéité du réseau de l'Ouest-Etat.

M. Dumont dit que ces lignes répondent à un intérêt général et M. Limiñac la remercie de ses déclarations.

Après un échange d'observations entre MM. Boudenot et le Ministre des Travaux publics, la discussion générale est close.

Tous les chapitres sont adoptés.

Budget du Travail

Le Sénat passe au budget du travail dont tous les chapitres sont successivement adoptés.

La séance est levée à 7 heures 10 et renvoyée à lundi matin, 9 heures et demie.

Chambre des Députés

Séance du Vendredi 16 Juin

Les incompatibilités

M. Henri Brisson préside.

M. Péronneau dépose un projet de résolution visant l'incompatibilité, pour certaines fonctionnaires, de cumuler leur situation administrative avec les fonctions de membres de conseils d'administration de Sociétés industrielles et financières.

M. Rouanet dépose une motion analogue.

Les messageries maritimes

M. Boutsson, député de Marseille, questionne le gouvernement sur le refusé apporté à la convention des Messageries maritimes qui, dit-il, se sont toujours servies de la misère de leurs ouvriers pour exploiter la situation et faire pression sur le gouvernement.

Déjà, en 1909, M. Jaurès a accusé cette compagnie d'avoir suspendu les travaux neufs et diminué, par calcul, les travaux d'entretien pour obliger le renouvellement des conventions. Je demande au gouvernement quand il compte déposer le projet de convention. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche).

M. Chaumet. — J'ai approuvé, en 1909, le projet qu'avait déposé M. Caillaux pendant le conflit de nouveau aux Messageries maritimes l'exploitation des services postaux.

M. Caillaux. — Et si on l'avait adopté, il n'y aurait pas à la Ciotat de question ouvrière.

M. Chaumet. — C'est exact. Une commission fut nommée à la suite du refus par la Chambre d'adopter ce projet. Elle jugea que les propositions des deux compagnies qui se présentèrent à l'adjudication n'étaient pas acceptables. Il ne peut donc plus être question d'adjudication. Il faudra un marché de gré à gré.

C'est parce qu'il s'agit d'un marché de gré à gré que j'ai besoin de l'examiner de près. Je ne veux pas subir les exigences des futurs contractants ; voilà le raison pour laquelle je n'ai pas encore déposé le projet de convention.

M. Chaumet compte déposer le projet de convention avant la fin de la session.

Le droit sur le benzol

M. Berry dépose une motion invitant le gouvernement à suspendre jusqu'au 10 janvier 1912, l'application du décret du 11 mai dernier relevant le droit d'octroi à Paris sur le benzol.

M. Lefèvre explique que la nouvelle taxe sur le benzol est parfaitement juste. Elle empêche la fraude qui devenait inquiétante.

M. Caillaux dit que la motion de M. Berry n'est pas recevable par le Parlement. C'est une question qui ne regarde que le Conseil municipal de Paris.

M. Willm supplie la Chambre de demander au gouvernement de suspendre le décret.

Sur la demande de M. Caillaux, la Chambre vote l'ordre du jour pur et simple, avec cette signification que la question n'est pas recevable.

La Chambre discute ensuite les interpellations sur le Maroc, dont on a trouvé plus haut le compte rendu, et la séance est levée.

Concours international des courtiers d'assurances

Hier matin, s'est ouvert à la salle des Agriculteurs de France, rue d'Athènes, à Paris, le Congrès international des représentants courtiers, et agents d'assurances terrestres réunis pour discuter les questions relatives à la défense et à l'amélioration de leur profession. Ce congrès fait suite à celui qui a été tenu à Bruxelles l'an dernier et au cours duquel furent jetées les premières bases d'un accord international des représentants et courtiers d'assurances.

La séance était présidé par M. Puech, ancien ministre.

Celui-ci dans une allocution applaudie, a rappelé que la profession d'assureur est l'une des plus intéressantes, parce que sa mission est de répandre dans le public des idées élevées de prévoyance, de nature à rendre moins acerbes et peut-être même impossibles les luttes sociales. Il a conseillé l'organisation régulière de la corporation, le développement de l'instruction professionnelle et des œuvres de solidarité.

M. Mouillot, rapporteur français, et M. Lancker, rapporteur belge, ont traité la question de l'étatisme et de l'assurance, au point de vue international.

M. Grzybowski a signalé le projet de loi italien sur le monopole des assurances sur la vie, « allentatoire à la liberté des citoyens ».

Le Congrès doit siéger deux jours.

Une lettre du pape aux évêques français

A l'occasion du deuxième Congrès des œuvres des missions diocésaines, qui aura lieu les 26, 27 et 28 juin, le pape vient d'adresser aux évêques français une lettre les engageant à donner tous leurs efforts à cette forme d'apostolat.

« Ayez donc à cœur, dit-il, d'accroître le nombre des apôtres destinés à cette charge autant qu'il en est besoin, pour qu'aucune paroisse de vos diocèses ne soit trop longtemps privée de leur ministre. Nous n'ignorons certes pas qu'ils ne manquent pas en France les hommes qui, à l'exemple des apôtres, occupés à l'oraison et au ministère de la parole, se dévouent tout entiers à la perfection des saints et à l'édification du corps du Christ.

« Mais ils sont trop peu nombreux, vous le savez bien, pour parcourir toutes les paroisses et y restaurer les règles de l'Evangile. Aussi voudrions-nous encore recommander avec instance à votre activité pastorale que chaque diocèse puisse posséder, régulièrement instituée et munie comme il convient de tous les secours de piété et de doctrine, l'œuvre si salutaire et si indispensable de formation et de direction des missionnaires diocésains ».

Il leur rappelle à ce sujet les instructions qu'il leur a données dans le « motu proprio » « Sacrorum Antistitum » et qui ont pour objet de confier la charge de prédicateur à des prêtres non suspects de modernisme.

L'affaire Duez

EN COUR D'ASSISES

LES DERNIERS TÉMOINS

Toujours même indifférence à l'ouverture de l'audience de vendredi. M. Blondel, inspecteur général des Finances, continue sa déposition sur les vingt-quatre laux états fournis à la chancellerie par la liquideur prévaricateur.

M. Blondel dit que Martin-Gauthier est au moins aussi coupable que Duez, peut-être plus. C'est un homme très retors, et il est bien regrettable qu'il ne soit pas présent.

Mais M. l'avocat général Courtin fait remarquer que Martin-Gauthier fut congédié par Duez en 1906 et que, depuis cette époque, Duez a lui seul commis d'énormes détournements.

On entend ensuite M. le baron de Mackau, président d'une Société d'assistance que Martin-Gauthier a refait de 7500 francs, puis M. Breton, notaire à Bar-le-Duc, Me Péroune, avoué à Paris, et Marcilhacy, administrateur de la Société, qui achète le collège Stanislas.

M. Pelagrin, administrateur judiciaire, chargé de terminer toutes les procédures des liquidations de congrégations, entre que celle des Frères, a constaté dans les comptes de Duez de graves irrégularités.

A la fin de cette déposition, une discussion très vive et très animée s'engage entre l'avocat général et Duez.

L'ex-liquidateur déclare quasi sa comptabilité n'est pas toujours très idéal, c'est que la Parquet lui avait donné l'ordre de ne pas charger de frais la même liquidation.

— Vous ne faites croire à personne, s'écrie l'avocat général, que les substituts vous aidaient à faire les détournements. Messieurs les jurés sont éclairés sur ce point.

Comme Martin-Gauthier est revenu plus sur la seielle, Duez fait une déclaration.

— Ce n'est pas parce que Martin-Gauthier n'est pas là que je porte à son actif certains détournements, c'est parce que c'est la vérité, il l'a souvent reconnu durant l'instruction.

— Je n'ai pas les mêmes scrupules, réplique M. Maurice Bernard.

Le président donne lecture de diverses dispositions et l'audience est levée.

On ne pense pas terminer avant mardi prochain.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

La Transformation du Lin

M. Feuillette a exposé hier, à la Société Industrielle à Lille, ses procédés de rouissage et teillage du lin.

A la fin de l'après-midi d'hier, M. E. Feuillette a parlé pendant près de deux heures, dans une des salles de la Société Industrielle. Il avait pris place sur une petite estrade. Il avait derrière lui un tableau noir, à côté de lui une table sur laquelle se trouvaient les pièces à conviction, c'est-à-dire divers échantillons de lin brut et de lin travaillé, et devant lui plusieurs membres de la Société Industrielle, du Comité Linier, du Comice agricole, des marchands de lin, des rouisseurs belges, une véritable élite.

LE ROUISSAGE EST UN PHÉNOMÈNE MICROBIOLOGIQUE

M. Feuillette rappelle qu'il étudie depuis plusieurs années les conditions économiques de la production du lin et du chanvre dans notre pays. Au cours de cette étude, il a constaté une importante diminution de la culture, diminution qu'il attribue à la pénurie de la main-d'œuvre. En 1860, les emblavements de lin atteignaient le chiffre de 115.000 hectares. Aujourd'hui, ils n'atteignent plus que celui de 26.000, en dépit des primes affectées à la culture. Encore siècle-il de remarquer que la majeure partie de la récolte française est expédiée en Belgique où l'abondance de la main-d'œuvre et l'excellence de l'organisation facilitent l'extraction de la filasse. L'exportation occasionne d'ailleurs de gros frais de transport et de courtage et les producteurs ruraux n'obtiennent que de maigres résultats pécuniaires.

Le conférencier pense qu'il est indispensable « d'enlever au cultivateur le souci de la transformation de sa récolte, en créant dans les centres de culture des usines de rouissage et de teillage ». Ainsi assurera-t-on aux cultivateurs la vente rapide de leurs récoltes et aux filateurs un approvisionnement plus régulier et une meilleure qualité de lin.

LA NOUVELLE MÉTHODE

Se plaçant à ce point de vue, M. Feuillette a procédé à des recherches sur le rouissage. Il est hostile aux procédés chimiques car le rouissage est un phénomène biologique ou plutôt un phénomène microbiologique. Diverses observations l'ont conduit à cette idée que le lin et le chanvre possèdent les ferments du rouissage et que parmi ces ferments il en est d'utiles et de nuisibles.

Un seul rouissage lui paraît rationnel : c'est le rouissage à l'eau. La méthode repose sur le rouissage.

Par des moyens qui appartiennent au domaine de la biologie et de la mécanique, il s'est efforcé de faire vivre les ferments actifs du rouissage, les microbes aérobies, et de tuer les ferments inactifs et nuisibles, les microbes anaérobies. Avec une quantité suffisante d'oxygène et une température avoisinant de 22°, l'opération du rouissage est rapidement accomplie.

LES EXPÉRIENCES DE 1911

Des expériences pratiques ont été faites en janvier 1911 sous les auspices du gouvernement et sous le contrôle d'une commission de savants français. D'après M. Feuillette, elles ont prouvé qu'avec le nouveau système on obtenait un rouissage parfait en 5 jours et demi. Le lin utilisé provenait de la récolte 1910 de la Seine-Inférieure.

« Mes procédés, continue le conférencier, permettent de faire dans une même usine et en toute saison, le rouissage, le séchage artificiel et le teillage mécanique. Grâce à leur emploi, on pourra utiliser les bras de la travailleurs agricoles pendant la saison de leur chômage forcé et laisser ces travailleurs aux champs pendant les beaux jours. Ce serait le moyen le plus efficace de retenir à la campagne la main-d'œuvre indispensable au développement de la culture du lin et du chanvre ».

Et M. Feuillette de préconiser la fondation de coopératives centralisant les efforts communs des producteurs. Les usines seraient petites et nombreuses. La quantité d'eau nécessaire au rouissage est minime, les eaux résiduaires sont en abondance et leur éloignement facile. Tous les résidus peuvent être employés. Le mécanisme est si simple que l'apprentissage est superflu.

Le conférencier a terminé l'éloge de son système. Il conclut : « La mise au point de mes procédés représente 10 années d'études et d'expériences suivies. Je permettent d'offrir d'une part aux agriculteurs la juste rémunération d'une culture qu'ils ne demandent qu'à augmenter, et d'autre part, à la filature une matière première de bonne qualité, susceptible du rendement maximum et obtenue aux prix les plus avantageux ; leur avenir est plein de promesses ; on eux je place toute la confiance que l'on accorde à ceux que l'on connaît bien ».

Et M. Feuillette soumet aux assistants ses échantillons. On les examine, on compare, on discute, on prend des notes.

P.-T. P.

Ligue Républicaine d'Auchy

Voici le programme des festivités qu'organise, à l'occasion de son assemblée constitutive, la Ligue républicaine d'Auchy, avec le concours des musiques républicaines « La Lyre des Fabricants d'Orchies » et « La Fanfare républicaine de Rumegies » :

A 4 heures et demie, réception des musiques à l'entrée du village.

A 5 heures, concert par la Fanfare républicaine de Rumegies qui exécutera les morceaux suivants : Marie-Louise, ouverture, de Talia ; Nymphes de Jouvence, fantaisie, de E. Marsal ; Franche Amitié, fantaisie, de Martin ; Branchs d'Aubépine, pavurka, de Z. Bozin.

A 6 heures un quart, concert par la Lyre des Fabricants qui exécutera les morceaux suivants : Marche républicaine, de G. Allier ; l'ouverture du Voyage en Chine, de Bazin ; Légende héroïque, de Reynaud ; Reine des Cœurs, valse, de Reynaud ; Grande marche triomphale, de Daguellier ; Fauvette et Pinson, polka pour 2 pistons (solistes : MM. Hennequin et Ch. Derache), de Launey ; et enfin la « Marseillaise ».

A 9 heures, rue du Noir-Debout, illuminations électriques et grand bal public.

Une quête sera faite au profit des pauvres du Bureau de Bienfaisance. Les habitants d'Auchy sont invités à pavoiser.

Concours de pouliches et de poulinières de demi-sang d'Avesnes

Le concours de pouliches et de poulinières de demi-sang du département du Nord aura lieu à Avesnes, le jeudi 10 août 1911, à midi.

Les inscriptions seront reçues à la Sous-Préfecture d'Avesnes jusqu'au 9 août à midi.

Feuilleton du 17 Juin — N° 113

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

La porte était à peine entrouverte qu'Ida de Montfleury se dressait, agacée par toute cette pose, irritée jusqu'à retrouver en si mauvaise situation l'occasion de tant d'heures pénibles, tourbes...

— Tu leur joues joliment bien ta comédie, mon petit L... Mais ici qui as la prétention de toujours tout prévoir, tu aurais bien dû m'aviser de la venue à Paris ... sans le vouloir du moi, l'amuse un moment quelque gaffe... révéler involontairement à tout le monde...

Du ton le plus calme, le baron l'interrompit :

— Ah oui ! ma petite Ida... ou ma petite Idonnée selon le nom que tu préfèreras... Aurais-je donné quelque vilaine intention que tu me rendrais visite ?.. Tu imaginerais-tu par exemple, que je détournais... un secret qui me gêne ?... et que tu me me le rendes dans les prix doux... parce que tu as fait dans Bobinet à la Gaudemarie et que tu as cru bon de réaliser sous la Jolielle ?. Est-ce que tu ne te contentrais pas des bons francs de la oneique à ton orchestre ? . Ma pauvre petite ! conclut-il, du ton le plus désespérant : Idée... regarde cela !

Il jetait vers elle quelques lettres, quelques enveloppes même, pas encore ouvertes, où son véritable nom, son nom primitif, s'étalait en toutes lettres :

« M. Fabrice Mavrecq. »

Et Ida de Montfleury retombe, tout estomaquée, sur son fauteuil. Avant même d'avoir attaqué, elle était battue, plus que battue : désarmée !

— C'est quelque chose comme cela qui tiennent ici, hein ?... Pauvre petite ! répète-t-il. Tu n'as jamais rien compris à la grande vie, ni à moi, que tu avais eu le bonheur de rencontrer et qui l'aurais fait monter joliment haut, si tu avais été digne de moi ?. Bref, tu as besoin d'argent, et tu comptais sur ce sembient de menace pour te faire ouvrir ma caisse ?

Elle baissa la tête en grommelant :

— Est-ce que tu n'aurais pas mieux fait de le prendre, toi, ce concert, puisque cela t'était tombé sous la patte et d'y faire fortune... en me trouvant, à moi, tout l'argent que je avais réclamé, et qui était bien plus important que tu me l'as envoyé... je l'ai appris depuis.

— Et tu te serais retirée dans une bonne petite maison... dans le bonheur ? avec les poules, les canards, les oeufs, ton petit jardin... Dire que, malgré tout ce que tu auras vu, tu fait, tu auras toujours la pauvre âme naïve de petite midinette !... Et tu aurais été bientôt la victime des voisines, des voisines, des tireuses de cartes, des diseuses de bonne aventure... Ça aurait fondu dans les doigts fargent que j'aurais pu t'abandonner... Tandis que le l'ai bien à la tête d'une excellente maison et, quand on voudrait son affaire, on met de côté ces cent francs par jour... Mais tu t'es laissé prendre par la manie des grandeurs !...

Elle essaya de discuter.

— Ne me reproches-tu pas, tout à l'heure, de ne rien comprendre à la grande vie

— Cela ne suffit pas de la comprendre ; il faut être capable de la mener. Te voilà affolée, parce que tu manques d'argent pour monter la revue...

Elle la considéra avec stupéfaction.

— Mais oui, je suis au courant. Je n'allais pas m'exposer à te rencontrer à chaque instant, sans m'être renseigné sur toi ?

— Alors, dit-elle, tournant comme une girouette : tu ne peux pas désapprouver mon idée d'avoir voulu monter une revue de Steven ?. Personne ne l'amusait comme lui, autrefois ; tu disais qu'aucun chansonnier n'avait son chic, pour les duos, pour les couplets, les ballets. Et je l'assure qu'il m'a fait une revue épatante... Si tu voulais l'en mêler un peu, toi aussi ?.. venir à quelque répétition ? Il va y avoir un tas de jolies petites femmes !

Oh ! combien elle était humiliée de faire encore la tentative !... Fabrice Mavrecq éclata de rire

— M'occuper de revues, moi ?.. et aller fréquenter dans les coulisses !...

— Avec ça que tous les hommes sérieux dont tu peux t'entourer ne passent pas leur existence à...

— A courir après les petites femmes !... Merci !. C'est fini, pour moi... Je n'ai plus besoin, comme toi, que du grand coup !... Et-il cynigument.

Il sortit avec ce jolie dignité :

— La grande opération financière que me tiennent de tout ce qui me dépaque... comme à toi-même !

Elle eut un regard de triomphe :

— Et y arriver dans somme moi !

Il laissa échapper un geste de lassitude. Puis, prenant la main de son ancienne amie :

— Ecoute, petite... Tu étais venue ici pour me vendre ta discrétion... je l'ai prouvé que tu n'avais rien en main. Ici, je m'appelle officiellement le baron de Gory... Mais je me dissimule si peu, que tous mes anciens amis m'appellent par mon nom, m'écrivent à mon nom d'autrefois. Sur un seul point, ma chère Léontine, tu me feras plaisir en gardant ta langue... tu vois que tu peux tout de même être une petite alliée pour moi... Comme personne ne sait ce que j'ai pu faire à Paris, à l'époque où je vivais avec toi, je te prie d'oublier que je t'ai connue au moment où Charles Lengrattier l'abandonnait... que je t'ai aidée... Je ne me suis jamais occupé avec toi ni d'agence dramatique, ni de concert, ni de quoi que ce soit... Et si les circonstances nous remettaient face à face, je m'arrêterais tout naturellement : « Tiens ... cette bonne Léontine !... notre jolie midinette ! » Et tu répondrais, avec le même air étonné et la même bonne humeur : « M. Fabrice Mavrecq ! » Et on irait souper ensemble... Et tu aurais peut-être encore autour de toi des camarades du bon temps, à commenter par Charles Lengrattier, avec qui je suis en affaires suivies...

« En échange de cette discrétion, je vais te donner un riche avis : — Tu ne voudrais vraiment pas que ce soit de ma caisse à mes que sortent les quelques billets de mille dont tu as besoin ; je déclarerais l'obligerait à me les sembourser — tandis que je vais la faire ouvrir une caisse, à laquelle je n'aurai jamais rien à rendre. Puisque la folie des grandeurs t'a prise, si qu'il te faut des robes dignes de la Scala, avec des décors éclatants, et des costumes à faire crever de jalousie les coutiers, comment n'as-tu pas songé déjà à mettre la main sur quelque bon commanditaire ?...

Il laissa échapper un geste de lassitude. Puis, prenant la main de son ancienne amie :

— Ecoute, petite... Tu étais venue ici pour me vendre ta discrétion... je l'ai prouvé que tu n'avais rien en main. Ici, je m'appelle officiellement le baron de Gory... Mais je me dissimule si peu, que tous mes anciens amis m'appellent par mon nom, m'écrivent à mon nom d'autrefois. Sur un seul point, ma chère Léontine, tu me feras plaisir en gardant ta langue... tu vois que tu peux tout de même être une petite alliée pour moi... Comme personne ne sait ce que j'ai pu faire à Paris, à l'époque où je vivais avec toi, je te prie d'oublier que je t'ai connue au moment où Charles Lengrattier l'abandonnait... que je t'ai aidée... Je ne me suis jamais occupé avec toi ni d'agence dramatique, ni de concert, ni de quoi que ce soit... Et si les circonstances nous remettaient face à face, je m'arrêterais tout naturellement : « Tiens ... cette bonne Léontine !... notre jolie midinette ! » Et tu répondrais, avec le même air étonné et la même bonne humeur : « M. Fabrice Mavrecq ! » Et on irait souper ensemble... Et tu aurais peut-être encore autour de toi des camarades du bon temps, à commenter par Charles Lengrattier, avec qui je suis en affaires suivies...

« En échange de cette discrétion, je vais te donner un riche avis : — Tu ne voudrais vraiment pas que ce soit de ma caisse à mes que sortent les quelques billets de mille dont tu as besoin ; je déclarerais l'obligerait à me les sembourser — tandis que je vais la faire ouvrir une caisse, à laquelle je n'aurai jamais rien à rendre. Puisque la folie des grandeurs t'a prise, si qu'il te faut des robes dignes de la Scala, avec des décors éclatants, et des costumes à faire crever de jalousie les coutiers, comment n'as-tu pas songé déjà à mettre la main sur quelque bon commanditaire ?...

— Si tu crois que c'est facile, toi !

— Tu ne peux tu ne sais pas t'y prendre ! Parce que tu as pu t'adresser simplement à des gens qui ont de l'argent... comme ça, tout de go !... au lieu de chercher la jolie fille qui meurt d'envie de briller sur une scène, d'être applaudie, admirée... même quand elle ne le mérite pas... surtout quand elle ne le mérite pas ! Mais alors, elle cherche, elle, l'homme qui veuille bien faire tous ses caprices, et pour qui ce sera la jouissance suprême que de la voir adulée, acclamée, par un public dont il aura payé la claque sans s'en douter. Un commanditaire de théâtre, ou de café-concert, ma chère, c'est l'amant de la première chanteuse, de la première danseuse...

Puis, lui serrant la main un peu plus fort :

— Je n'ai plus aucune raison à redouter de ta part ?

— Qu'est-ce que tu vas encore exiger de moi, toi ?

— Rien du tout, ma chère, que de ne pas commettre de maladresses...

— C'est promis.

— Alors... alors... découvre donc tout simplement ceci, demain matin : c'est que personne ne conduirait mieux la revue... on n'y danserait de plus jolis pas... ni de chansonnet de plus jolies chansons... qu'une certaine Rosita... laquelle habite boulevard de Clichy, et s'entraîne autrefois à l'Abbaye de Théâtre... dont elle a été sauvée par un gros richard...

— Qu'elle est en train de ruiner...

— Pas du tout : elle file avec lui le parfait amour, dans un modeste petit appartement ; mais elle grille de réparaître sur les planches ! Et lui, ses radeux de la voir sous le soleil électrique.

— Et... il a vraiment de la galette, ton bonhomme ?

— C'est... ce n'évanouis pas... Je vais te révéler la chose sans ménagement : c'est notre ancien camarade, Philippe Gauthier... tout bonnement !

— Allons donc ! Et elle, abandonne ; lui qui courait au caprice en caprice ?..

Car, sans jamais plus se retrouver directement avec lui, elle avait pu le suivre, dans sa vie de désordre.

— Ma chère, toi qui es une fin plus fine mouche que je connaisse...

— Vraiment ?... monsieur aussi bien reconnaître ?...

— Tu fasse du bonhomme, par la petite bonne femme, tout ce que tu voudras... Qu'est-ce qu'il y faut pour ta revue ?

— Une dizaine de mille, d'abord, pour bien tout mettre en train...

— C'est-à-dire vingt-cinq à trente mille... peut-être quarante... Tu lui extorqueras cinquante mille balles sans la moindre douleur... pourvu, bien entendu, que tu sachies tomber en admiration devant le talent, la beauté, la grâce de la demoiselle !

— Mais il ne faudrait pas qu'elle me fasse tomber ma revue, elle !

— Commence donc par l'assurer de la commandite, petite bécasse !

— Mais enfin... avec une malheureuse petite danseuse de l'abbaye de Thélème, comment veux-tu que je fasse une première de revue ?

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAYEZ
IMPERTURBABLEMENT LE MEILLEUR
PARFUMEURS ET PARFUMERIE
99, rue Nationale, Lille